



## SESSION 2026

### CERTIFICAT DE SPECIALISATION VENDEUR CONSEIL EN ALIMENTATION – candidats ponctuels

Le référentiel du diplôme CS VENDEUR CONSEIL EN ALIMENTATION (arrêté du 23 juin 2022) est disponible sur le site internet EDUSCOL [https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/MC3\\_VCA.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/MC3_VCA.html)

Les épreuves E1 et E2 s'appuient sur un portfolio préalablement constitué, qui prendra nécessairement **une forme numérique.**

Le portfolio doit présenter des travaux professionnels, sélectionnés par le candidat, réalisés en entreprise et en centre de formation, et rendre compte et expliciter ces travaux professionnels.

**L'ÉPREUVE E1:** VALORISATION DE L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE QUALITE – ORALE – COEFFICIENT 6 - DUREE : 45 MIN.

L'épreuve se déroule, dans **l'établissement centre d'examen**, en 2 phases :

- **Phase 1: exposé de 15 min maximum** : Présentation orale du candidat sur le contexte de l'entreprise puis sur 2 activités (au minimum) issues de son portfolio mobilisant les compétences « Approvisionner en produits alimentaires » et « Mettre en valeur l'offre ». Le candidat peut s'appuyer sur son portfolio et se munir d'un support ou document de son choix exploitable le jour de l'épreuve. Ce dernier n'est pas évalué.

- **Phase 2: entretien de 30 min** : Questionnement du jury visant à démontrer la maîtrise des compétences appartenant au bloc de compétences 1 « Valoriser l'offre de produits alimentaires dans le cadre d'une démarche qualité », développées dans le cadre des activités réalisées durant la formation.



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES EXAMENS  
ET DES CONCOURS**

**L'ÉPREUVE E2 : MISE EN ŒUVRE, PERSONNALISATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT – ORALE – COEFFICIENT 6 - DURÉE : 45 MIN.**

L'épreuve E2 se déroule **en entreprise** (Annexe 1 à compléter).

L'épreuve se déroule en entreprise et en 2 phases :

- **Phase 1 (15 min)** : Réalisation d'une ou plusieurs vente(s)-conseil significatives et réelle(s), ou à défaut simulée(s). Durant cette phase, la commission d'interrogation évalue le degré d'acquisition des compétences « Conseiller et vendre » et « Développer l'activité commerciale et fidéliser » mises en œuvre par le candidat.
- **Phase 2 (30 min)** : Questionnement prenant appui sur le portfolio, visant à expliciter les activités réalisées durant la première phase et à démontrer plus largement la maîtrise des compétences du bloc de compétences 2 « Mettre en œuvre, personnaliser et développer la relation client ».



RECAPITULATIF CONTENU DU DOSSIER

**- 1 portfolio numérique contenant:**

- Des supports de présentation de travaux professionnels réalisés en entreprise et en centre de formation représentatifs de l'ensemble des compétences du domaine d'activité 1 « Valoriser l'offre de produits alimentaires dans le cadre d'une démarche qualité ».
- Des supports de présentation de travaux professionnels réalisés en entreprise et en centre de formation représentatifs de l'ensemble des compétences du domaine d'activité 2 « Mettre en œuvre, personnaliser et développer la relation client ».

**- 1 partie administrative :**

- Attestation authentifiée par le centre de formation, précisant la durée des périodes de formation en milieu professionnel, la nature de l'unité commerciale et le type d'activités réalisées.

ou

- Attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités de la Mention Complémentaire Vendeur-conseil en alimentation.

Vous devez renvoyer votre dossier complet et conforme à la réglementation à l'adresse mail :

[simon.gras@ac-lyon.fr](mailto:simon.gras@ac-lyon.fr)

**avant le mardi 12 mai 2026 12h00**

*En l'absence du portfolio, vous vous verrez attribuer la note 0 aux épreuves E1 et E2.*

*Si le jour de l'épreuve, la partie administrative du dossier demeure incomplète, la mention « non valide » est prononcée. Le diplôme ne peut pas vous être délivré*



Il vous est recommandé de vous munir d'une version de votre portfolio le jour de l'épreuve.



**ANNEXE 1**

**Notice spécifique candidats ponctuels  
CS Vendeur conseil en alimentation**

Cette notice concerne les candidats passant la pratique professionnelle en contrôle ponctuel. Afin d'être convoqué(e) pour les épreuves professionnelles en magasin, vous devez obligatoirement renseigner ce document, sans oublier de le signer et l'envoyer à :

**Rectorat de Lyon Division des Examens et Concours  
94, rue Hénon - BP 64571 - 69244 LYON cedex 04  
Le mercredi 11 mars 2026 au plus tard**

A compléter par le candidat			
Nom :	Prénoms : Date de naissance :		
Pour les candidats scolarisés, veuillez préciser les coordonnées de l'établissement de formation :			
<b>Le responsable du magasin ainsi que le maître d'apprentissage ou le tuteur de stage devront être informés des dates et heures de l'évaluation de l'épreuve pratique par le candidat à réception de sa convocation.</b>			
A compléter par le maître d'apprentissage / tuteur de stage			
Nom du magasin / entrepôt			
Adresse (où se dérouleront l'épreuve E2)			
Nom du tuteur :		Tél (où il peut être joint) : Mail :	
Heures d'ouvertures du point de vente :	Matin	Après-midi	Cachet du magasin (obligatoire)
Lundi	h à h	h à h	
Mardi	h à h	h à h	
Mercredi	h à h	h à h	
Jeudi	h à h	h à h	
Vendredi	h à h	h à h	

Signature du candidat :